



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
3 novembre 2003

Original: français

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 11^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 29 octobre 2003, à 9 h 30

Président : M. Kmoníček (République tchèque)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Mselle

Sommaire

Point 121 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2004-2005 (*suite*)

Point 122 de l'ordre du jour : Planification des programmes (*suite*)

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

03-58502 (F)



La séance est ouverte à 9 h 35.

Point 121 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (*suite*) (A/58/6 et Corr.1 et A/58/6

(Introduction), A/58/6 (Sect. 1), A/58/6 (Sect. 2), A/58/6 (Sect. 3), A/58/6 (Sect. 3)/Corr.1 et 2, A/58/6 (Sect. 4), A/58/6 (Sect. 5), A/58/6 (Sect. 6), A/58/6 (Sect. 7), A/58/6 (Sect. 8), A/58/6 (Sect. 9), A/58/6 (Sect. 10), A/58/6 (Sect. 11), A/58/6 (Sect. 12), A/58/6 (Sect. 13) et Add.1, A/58/6 (Sect. 14)/Rev.1, A/58/6 (Sect. 15), A/58/6 (Sect. 16), A/58/6 (Sect.17), A/58/6 (Sect. 18), A/58/6 (Sect. 19), A/58/6 (Sect. 20), A/58/6 (Sect. 21), A/58/6 (Sect. 22), A/58/6 (Sect. 23), A/58/6 (Sect. 24), A/58/6 (Sect. 25), A/58/6 (Sect. 26), A/58/6 (Sect. 27), A/58/6 (Sect. 28), A/58/6 (Sect. 29), A/58/6 (Sect. 30), A/58/6 (Sect. 31), A/58/6 (Sect. 32), A/58/6 (Sect. 33), A/58/6 (Sect. 34), A/58/6 (Sect. 35), A/58/6 (Income Sect. 1), A/58/6 (Income Sect. 2), A/58/6 (Income Sect. 3), A/58/7 et Corr.1)

Point 122 de l'ordre du jour : Planification des programmes (*suite*) (A/58/16)

1. **M. Elnaggar** (Égypte) déclare qu'il est important d'atteindre les objectifs fixés de façon efficace et dans les délais, mais que pour cela il faut disposer des moyens voulus. Or, si les objectifs fixés à l'Organisation sont sans cesse plus nombreux, les ressources n'ont pas augmenté en termes réels. La difficulté consiste à mobiliser une volonté politique suffisante afin d'obtenir des États les moyens financiers correspondant aux tâches à accomplir, sachant que dans le même temps les États Membres sont déterminés à réformer l'Organisation afin de la rendre plus performante.

2. L'Égypte constate une certaine sélectivité dans le sens où l'on s'attache à lever des ressources afin de financer les missions politiques, alors que les moyens consacrés au développement et aux affaires économiques et sociales demeurent insuffisants. Il faut certes rationaliser les dépenses lorsque cela est possible, à condition que cela n'ait pas d'incidence sur les priorités et mandats fixés par les États Membres.

3. L'Égypte suit de près la réforme du processus de budgétisation et constate qu'un certain flou entoure les propositions formulées jusqu'à présent. Bien plus qu'un processus technique, la budgétisation est une opération de planification qui doit se dérouler dans un cadre multilatéral. C'est pourquoi l'Égypte accorde une

attention croissante à la planification à moyen terme et au rôle que peuvent jouer les États Membres, au sein des mécanismes multilatéraux intergouvernementaux, en ce qui concerne le choix des priorités de l'Organisation et le suivi et l'évaluation des résultats obtenus. Elle estime que la réforme des méthodes de travail doit tendre vers plus d'efficacité et doit servir les intérêts de tous, qu'il s'agisse des pays du Nord ou des pays du Sud.

4. **M. Akram** (Pakistan), après avoir souscrit à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine, exprime l'espoir que la budgétisation axée sur les résultats facilitera l'évaluation des résultats obtenus et estime que les organes chargés de l'élaboration des programmes devraient être associés plus étroitement au processus de planification et de programmation. Le projet de budget-programme pour l'exercice 2004-2005 est plus concis et plus stratégique et devrait permettre de faire coïncider les activités de l'Organisation avec les priorités retenues par l'Assemblée générale, notamment dans le cadre de la Déclaration du Millénaire et du Consensus de Monterrey. Il y a lieu de prévoir des moyens adéquats en vue de financer toutes les activités prescrites et de veiller à ce que tous les États Membres s'acquittent ponctuellement du montant intégral de leurs quotes-parts, ainsi que le fait le Pakistan. Le développement constitue l'un des grands axes d'intervention de l'ONU et des organisations qui lui sont reliées, comme il ressort du plan à moyen terme. Il importe donc d'allouer des ressources financières et humaines suffisantes aux programmes en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés.

5. La multiplication des activités ne doit pas systématiquement entraîner une création de postes. Toute demande relative à de nouvelles ressources doit être justifiée par rapport au volume de travail et aux réalisations escomptées, l'objectif étant d'obtenir des gains d'efficacité et de productivité en rationalisant l'emploi des ressources existantes. Le Pakistan est donc favorable à la discipline budgétaire et à l'adoption de mesures tendant à simplifier le fonctionnement des unités administratives et les méthodes de travail. Dans cet esprit, il appuie une informatisation accrue de l'Organisation.

6. La délégation pakistanaise estime qu'il est souhaitable de disposer d'une certaine latitude pour réaffecter les ressources en fonction des besoins. Il

conviendrait de mettre au point des critères pour régir ces réaffectations et connaître plus précisément les incidences qu'elles ont sur les programmes. Par ailleurs, le taux de vacance de postes retenu pour calculer le montant des crédits ouverts devrait être aussi proche que possible du taux de vacance effectif, et le recours aux consultants réservé aux cas où il est effectivement prouvé que le savoir-faire voulu n'est pas disponible dans l'Organisation. La délégation pakistanaise appuie l'application de l'article 5.6 des Règlements et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation en ce qui concerne l'élimination des produits d'une utilité marginale mais estime, comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), que les organes intergouvernementaux concernés devraient être consultés lorsqu'il est proposé d'éliminer des produits qui ont été autorisés expressément par des organes délibérants. Elle souhaiterait aussi avoir des précisions quant aux incidences de la réinscription de crédits pour l'infrastructure des services communs, crédits qui avaient été supprimés lors de l'adoption du budget-programme de 2002-2003. La question du report de la réévaluation des coûts, opération habituellement effectuée en décembre, mérite également que l'on s'y attarde.

7. **M. Baali** (Algérie) dit que sa délégation s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine et au nom du Groupe des États d'Afrique. Il souligne l'importance que revêt la réforme de l'Organisation dans la quête vers plus de cohérence, d'efficacité et de dynamisme, et appelle l'attention sur le fait que le budget-programme est un instrument de nature à faciliter le changement et à renforcer la capacité de l'Organisation à exécuter les mandats prescrits par les organes intergouvernementaux. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal met ainsi l'accent sur les mesures à prendre pour faire face à la mondialisation et atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire.

8. L'exécution des programmes et activités se heurte depuis plusieurs années à des contraintes budgétaires, qui rendent encore plus impérieuse la nécessité de privilégier la voie de la concertation et d'associer le Secrétariat aux négociations. À cet égard, la délégation algérienne insiste tout particulièrement sur l'importance qu'il y a à respecter les procédures

budgétaires fixées par la résolution 41/213 et à veiller à ce que le rôle que jouent les États Membres dans l'analyse approfondie de l'allocation des ressources soit préservé.

9. La délégation algérienne accueille favorablement les améliorations apportées à la méthode de la budgétisation axée sur les résultats, en particulier l'introduction de mesures des résultats et de données de base qui permettront de suivre les progrès accomplis au cours de l'exercice biennal, et l'application de cette méthode aux activités de direction exécutive et d'administration. Elle estime néanmoins qu'aussi longtemps que l'Organisation ne disposera pas d'un système global d'information sur les programmes relié aux systèmes de gestion financière, il lui sera difficile d'améliorer la formulation des indicateurs de succès et de voir clairement dans quelle mesure les produits contribuent aux objectifs fixés et aux réalisations escomptées pour chacun des sous-programmes.

10. Ayant examiné de près les chapitres budgétaires relatifs à l'Afrique, la délégation algérienne soutient l'allocation de ressources demandées par le Secrétaire général en vue de renforcer la capacité du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique d'apporter un appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). L'Algérie est préoccupée par le fait que le taux de vacance de postes, notamment dans la catégorie des administrateurs, continue à être très élevé à la Commission économique pour l'Afrique (CEA), ce qui risque de nuire aux activités d'appui au NEPAD entreprises par la CEA et, à terme, de compromettre les efforts de l'Organisation en faveur des pays africains, dont les besoins particuliers ont pourtant été soulignés dans la Déclaration du Millénaire.

11. **M. Tal** (Jordanie) dit que sa délégation a examiné en détail le projet de budget-programme et souscrit à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Tout en soulignant que l'Organisation devrait disposer de toutes les ressources dont elle a besoin pour s'acquitter des mandats qui lui ont été confiés par les organes délibérants, la délégation jordanienne considère que ces ressources doivent être utilisées avec la plus grande efficacité possible, dans le strict respect des règles d'obligation redditionnelle et de transparence. La délégation jordanienne note avec satisfaction que la présentation du budget-programme a été simplifiée et que ce document indique désormais les objectifs à

atteindre ainsi que les données de base retenues pour la mesure des indicateurs de succès. Bien qu'elle souscrive pleinement aux mesures prises en vue d'améliorer le processus de la budgétisation axée sur les résultats, elle se refuse à le considérer comme une fin en soi, y voyant plutôt un mécanisme administratif qui permet à l'Organisation de suivre le rythme des dépenses, de mieux recenser, le cas échéant, les lacunes et d'y remédier en temps voulu.

12. La délégation jordanienne souscrit aux observations du CCQAB en ce qui concerne la présentation des produits : celle-ci doit être améliorée de façon à faire mieux ressortir la corrélation avec les réalisations escomptées. Il incombe aux directeurs de programme et aux responsables budgétaires de présenter les produits sous une forme qui permette de les évaluer correctement et de manière impartiale lorsqu'on envisage d'en supprimer certains. L'élimination de produits expressément approuvés par les organes délibérants devrait se faire en consultation avec les organes intergouvernementaux concernés.

13. Pour utiliser les ressources de l'Organisation de la manière la plus rationnelle possible, il faudrait revoir périodiquement les résultats des différents programmes et sous-programmes et procéder, le cas échéant, à des réaffectations de ressources de manière à éviter des demandes de ressources supplémentaires. La délégation jordanienne estime que le critère principal qui doit s'appliquer pour la redistribution des postes et les transferts latéraux de fonctionnaires est la charge de travail; il faudrait aider les directeurs de programme à absorber des charges de travail supplémentaires, dans les limites des ressources disponibles, par une informatisation accrue, une simplification des procédures de travail et une meilleure répartition des tâches, de sorte que la demande de ressources supplémentaires ne soit qu'une solution de dernier recours.

14. Bien qu'elle admette en principe les recommandations contenues aux paragraphes 73 à 78 du rapport du CCQAB en ce qui concerne les reclassements de postes et la gestion globale des effectifs, la délégation jordanienne craint que la formule préconisée n'influe sur la marge de manoeuvre dont dispose le Secrétaire général en matière de réaffectation de ressources. Des indications plus précises sur les taux de vacance de postes à différents grades et sur les taux d'érosion naturelle des effectifs seraient nécessaires.

15. La délégation jordanienne est d'autant plus préoccupée par l'importance des ressources affectées au recrutement de consultants et de personnels contractuels que le projet de budget-programme ne donne pas toutes les indications nécessaires pour justifier les montants demandés. Constatant qu'aux paragraphes 92 à 94 de son rapport, le CCQAB fait observer que l'argument invariablement invoqué pour justifier ces recrutements est que le Secrétariat ne dispose pas des compétences nécessaires pour mener à bien certaines activités, elle propose que l'on revoie ces activités, notamment celles qui sont récurrentes, et que le Secrétariat forme certains fonctionnaires à l'exécution de ces tâches dans le cadre d'un programme systématique de formation et de renforcement des capacités.

16. Les fonds extrabudgétaires sont considérés comme un complément important des ressources allouées à l'Organisation au titre du budget ordinaire et il est indispensable que leur affectation concorde avec les priorités arrêtées par les États Membres. La délégation jordanienne souscrit à l'opinion du CCQAB selon laquelle ces fonds doivent être gérés avec le plus grand discernement et en respectant les règles financières et les procédures de l'Organisation. Enfin, elle juge préoccupant le recours croissant à des fonds extrabudgétaires pour financer des activités qui, logiquement, auraient dû être financées au titre du budget ordinaire.

17. **M. Kim Sam-hoon** (République de Corée) dit que les États Membres doivent tenir compte, lors de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice 2004-2005, des responsabilités accrues et de la complexité des mandats confiés à l'Organisation, dont le budget n'a pas augmenté depuis presque 10 ans. Ils doivent aussi s'attacher à améliorer le rapport coût-efficacité des travaux de l'Organisation, étant entendu que les réformes prévues ne devraient pas être un prétexte pour opérer des coupes budgétaires.

18. Étant donné que les dépenses de personnel représentent près de 80 % du budget ordinaire total de l'Organisation, la délégation coréenne note avec préoccupation les reclassements de postes demandés et entend examiner de près les raisons invoquées pour justifier les demandes de création ou de reclassement de postes.

19. La délégation coréenne se félicite de l'importance donnée aux techniques informatiques et télématiques

dans le cadre de la réforme du Secrétariat et du système des Nations Unies dans son ensemble. Elle estime que ces techniques peuvent aider l'Organisation à renforcer de façon notable son efficacité et entend faire bénéficier les États Membres de son expérience en la matière.

20. En ce qui concerne la budgétisation axée sur les résultats, la délégation coréenne accueille avec satisfaction les efforts du Secrétaire général tendant à présenter le budget sous une forme plus concise et à lui donner une orientation stratégique. Elle estime toutefois que nombre des indicateurs devraient être précisés et assortis de mesures des résultats et invite le Secrétaire général et le Secrétariat à affiner encore cette méthode de budgétisation.

21. **M. Volkov** (Fédération de Russie) dit que l'examen du projet de budget-programme pour 2004-2005 intervient à un moment d'intense réflexion sur le rôle de l'Organisation dans le monde contemporain. Le budget est un instrument qui peut aider l'ONU à réformer son fonctionnement et à rationaliser la structure de ses dépenses de façon à renforcer ses capacités opérationnelles et l'efficacité de ses mécanismes d'exécution.

22. La Fédération de Russie appuie le plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005 et les mesures proposées par le Secrétaire général en vue de réaffecter les ressources limitées de l'Organisation en fonction des priorités, des objectifs et des mandats retenus par les États Membres. Le projet de budget-programme pour l'exercice 2004-2005 – dont la croissance en termes réels atteint 0,5 % – prévoit la possibilité de réaffecter les ressources parmi les différents sous-programmes afin de financer les activités prioritaires. Constatant que seuls 912 produits ont été supprimés, la délégation russe juge important de recenser les programmes et activités obsolètes ou inefficaces afin de réaffecter les ressources vers des activités ayant un degré de priorité élevé. De même, il y a lieu de dégager de nouvelles ressources pour financer au moyen du budget ordinaire les dépenses de personnel du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. La nouvelle méthode de budgétisation devrait faciliter la réaffectation des ressources et permettre de repérer les domaines où il est possible de réaliser des économies sans que cela nuise aux priorités approuvées.

23. La délégation russe constate que le budget est plus concis et privilégie les orientations stratégiques.

L'avant-propos et l'introduction décrivent clairement les principaux paramètres budgétaires, les objectifs et les priorités. Les méthodes de budgétisation ont été améliorées et sont axées sur des résultats précis, ce qui devrait permettre de rationaliser l'utilisation des fonds affectés aux programmes et aux projets tout en facilitant le suivi des dépenses. Toutefois, ces améliorations ne porteront leurs fruits que si elles s'accompagnent de nouvelles modalités d'exécution budgétaire. Par ailleurs, l'on ne peut que déplorer que le projet de budget-programme n'établisse pas de corrélation directe entre les ressources et les activités, corrélation qui aiderait notamment les États Membres à se rendre compte si les crédits prévus permettent bien d'atteindre les résultats escomptés.

24. Le montant des dépenses prévues au budget – soit 3 058 200 000 dollars – fera l'objet de négociations complexes puisqu'il s'agit d'une question aussi bien financière que politique. La délégation russe souhaite savoir comment les ressources supplémentaires qu'il faudra immanquablement ajouter à ce montant pour financer des activités prioritaires seront prises en compte et d'où proviendront les fonds en question. Elle estime qu'il est possible de faire des économies dans des domaines tels que l'administration, les services généraux, les voyages et les services de consultants. Elle appuie la recommandation du CCQAB relative à la réévaluation du budget et souscrit à celles concernant le taux de vacance de postes et le reclassement de postes. Elle note avec préoccupation les demandes de postes supplémentaires et de reclassements. Elle appelle l'attention sur l'augmentation des crédits demandés au titre de la formation et des technologies de l'information. Elle pense qu'il conviendrait de mettre au point des méthodes de suivi et d'évaluation afin que les sommes investies dans la formation se traduisent par des gains d'efficacité et de productivité; dans certains cas, une politique de gestion du personnel plus souple et plus efficace permettrait certainement de régler la question de la qualification des administrateurs. De même, il faudrait évaluer les retombées des investissements déjà consentis dans le domaine de l'information avant d'en envisager de nouveaux.

25. **Mme Ndhlovu** (Afrique du Sud), dont la délégation s'associe pleinement aux déclarations faites respectivement par le Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le Botswana au nom du Groupe des États d'Afrique, souligne que l'examen du projet

de budget-programme s'inscrit dans le contexte de celui de la réforme de l'ONU. C'est donc avec raison que le projet de budget-programme continue de mettre l'accent sur les mesures prises par le Secrétaire général en vue de renforcer l'Organisation.

26. Pour l'Afrique du Sud, la participation des États Membres à l'ONU repose sur les valeurs communes qui ont été réaffirmées dans la Déclaration du Millénaire, et, par la suite, le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. Ces instruments s'inscrivent dans le vaste effort mené à l'échelle internationale en vue d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire, et il est bon que le budget ordinaire prévoie des ressources suffisantes en vue de leur application intégrée. S'il est indispensable que le Secrétaire général continue de veiller à ce que les ressources de l'Organisation soient utilisées de manière rationnelle, transparente et responsable, il y a des limites à ce que l'on peut attendre dans un contexte de stagnation du budget. De nouvelles contraintes budgétaires compromettraient sérieusement la capacité de l'Organisation d'assurer les services que l'on attend d'elle, surtout si les États Membres continuent de lui confier de nouveaux mandats. Il est temps d'envisager sérieusement l'éventualité d'un budget plus réaliste que celui approuvé en 2001.

27. Il est indiqué dans le document budgétaire que l'augmentation des dépenses prévues au titre des programmes prioritaires serait en grande partie financée par des réaffectations de ressources dans le cadre de l'esquisse budgétaire approuvée. Il convient de rappeler à cet égard que l'Assemblée générale, dans sa résolution 57/300, a souligné que la réforme ne doit pas être considérée comme une opération visant à réduire le budget (par. 4) et que l'Organisation doit encore redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs de développement avec des mécanismes améliorés, des ressources suffisantes et des activités de suivi efficaces (par. 5). Il faut donc veiller à ce que tout redéploiement de ressources tienne pleinement compte des priorités fixées dans le plan à moyen terme et ne compromette en rien la capacité dont dispose l'Organisation pour réaliser ses objectifs en matière de développement.

28. La création du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique est une mesure importante pour l'appui à la mise en oeuvre du NEPAD et l'on veut croire que le Bureau sera doté des ressources financières et humaines dont il a besoin pour s'acquitter du mandat dont il a été investi. La Commission économique pour

l'Afrique a été spécialement chargée de superviser la coordination et la collaboration entre les organismes des Nations Unies concernant le NEPAD à l'échelon régional, et l'Afrique du Sud compte que la Commission recevra elle aussi l'appui financier nécessaire.

29. En ce qui concerne l'Office des Nations Unies à Nairobi, le montant des ressources inscrites à ce titre au budget ordinaire dépasserait pour la première fois celui des ressources extrabudgétaires. Ce renforcement des moyens administratifs de l'Office permettrait au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) de concentrer davantage leurs ressources sur l'exécution des programmes de fond, notamment ceux qui ont trait au Sommet de Johannesburg et à l'appui au NEPAD. L'Afrique du Sud accueille en outre avec satisfaction les propositions du Secrétaire général visant à moderniser et agrandir les installations de conférence à Nairobi.

30. La délégation sud-africaine note que la budgétisation axée sur les résultats a été appliquée pour la première fois à la rubrique Direction exécutive et administration dans chacun des chapitres du budget. Elle est consciente qu'il faudra peut-être plusieurs années pour affiner cette méthode de budgétisation mais pense qu'à terme elle permettra de rationaliser les dépenses et de mieux suivre la qualité des résultats obtenus par l'Organisation.

31. **M. Hannesson** (Islande), dont la délégation s'est associée à la déclaration faite par l'Italie au nom de l'Union européenne, tient à souligner quelques points. L'importance du budget de l'Organisation, dont le montant atteint plus de 3 milliards de dollars, reflète le développement que connaît le système des Nations Unies, mais incite également à s'interroger sur les tâches qui attendent l'Organisation et sur sa capacité réelle de les assumer.

32. Chaque État Membre de l'ONU contribue au financement du budget-programme au mieux de ses possibilités. Il est dans l'intérêt de tous que le budget soit présenté de façon claire et stratégique, et que les fonds soient alloués selon des critères de résultats. De même, la programmation doit être guidée par des objectifs atteignables. La budgétisation axée sur les résultats et la réforme de la gestion doivent être mises en oeuvre. Il faut accroître la transparence en rendant

plus claire et concise la présentation du budget et en soumettant des rapports exhaustifs sur son exécution. La gestion doit s'appuyer sur des mécanismes vigoureux de contrôle interne et d'inspection. Les activités et fonctions faisant double emploi doivent être supprimées. L'Islande rend hommage au travail d'audit et de conseil très complet effectué par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), et encourage les chefs de tous les départements à donner suite aux recommandations formulées par le BSCI.

33. Pour que l'ONU puisse remplir son mandat, il faut aussi qu'elle dispose d'un système d'information sûr et performant. C'est l'un des instruments essentiels de la réforme, auquel il convient d'accorder la priorité dans les budgets futurs. Sur un plan plus large, l'Islande souligne l'importance des activités inscrites au budget qui visent à combler le fossé de l'information dans le monde et espère notamment que le Sommet mondial sur la société de l'information, qui se tiendra à Genève en décembre, marquera une avancée dans ce sens.

34. **Mme Pulido Santana** (Venezuela) souscrit aux déclarations faites par les délégations marocaine, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et péruvienne, au nom du Groupe de Rio. Elle constate que le Secrétaire général a introduit de nouvelles modifications, bienvenues, dans la présentation du budget, cependant beaucoup reste à faire pour que le projet de budget soit centré non plus sur les apports mais sur les résultats et le système de responsabilisation qui en découle. En ce qui concerne l'exécution des programmes, le Venezuela note avec préoccupation les observations du CCQAB selon lesquelles il n'existe actuellement aucun mécanisme efficace permettant de suivre, d'évaluer et de mesurer les résultats et l'effet des programmes et activités de l'Organisation, ni de corrélation directe avec les aspects financiers, et souhaiterait des éclaircissements à ce sujet de la part du Secrétariat. Le Venezuela est conscient que l'application de la méthode budgétaire axée sur les résultats en est encore à ses débuts et devra être améliorée progressivement. Toutefois, il faut accélérer ce processus de perfectionnement.

35. L'une des principales caractéristiques du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 est la réaffectation de certaines ressources au profit de domaines prioritaires. Or, pour le Venezuela, tous les chapitres du budget sont importants et il espère que l'on a dûment pris en compte les objectifs énoncés

dans la Déclaration du Millénaire, le plan à moyen terme pour 2002-2005 et les résultats des grandes conférences internationales dans le domaine économique et social. L'intervenante cite un certain nombre d'activités inscrites au budget qui sont en rapport direct avec les priorités fixées par son gouvernement pour répondre aux besoins multiples et urgents du pays, notamment en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Elle réaffirme que la démocratie, un gouvernement participatif et attentif aux besoins de la population et une administration transparente et responsable sont une base indispensable pour parvenir à un développement durable, soucieux des priorités sociales et centré sur l'être humain. Elle formule l'espoir que les États Membres consentiront les ressources nécessaires au Secrétaire général pour financer les activités programmées pour l'exercice biennal 2004-2005, et qu'une discipline budgétaire stricte sera observée au cours de cet exercice.

36. **M. Obame** (Gabon) souscrit aux déclarations faites par le Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le Botswana au nom du Groupe des États d'Afrique et souhaite y ajouter ses observations. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 s'inscrit dans le cadre des orientations définies par la Déclaration du Millénaire, les recommandations issues des différentes conférences mondiales et le plan à moyen terme révisé pour 2002-2005. La délégation gabonaise se félicite du format réduit, de la clarté et de la concision des fascicules budgétaires, établis selon les principes de la budgétisation axée sur les résultats, conformément à la résolution 55/231 de l'Assemblée générale. D'un montant total de quelque 3 milliards de dollars, selon l'estimation préliminaire des dépenses, le projet de budget-programme prévoit une augmentation nette de 117 postes. Concernant la transformation de certains postes temporaires en postes permanents, la délégation gabonaise est d'avis qu'il faut établir une corrélation entre le niveau du poste et le degré d'efficacité attendu de manière à obtenir une amélioration significative de la qualité des services. La création de postes, une fois épuisées toutes les possibilités de redéploiement, devrait se faire selon le principe de la représentation géographique équitable. L'enveloppe budgétaire marque une légère hausse de 0,5 % en termes réels par rapport à l'exercice précédent; compte tenu des mandats prescrits et du volume d'activités sans cesse grandissant, une réaffectation des ressources vers des domaines prioritaires s'imposera sans doute.

37. La tendance à la hausse des fonds extrabudgétaires devient préoccupante. Pour l'exercice biennal 2004-2005, le montant estimatif de ces fonds atteint 4,2 milliards de dollars. La délégation gabonaise estime qu'il importe de gérer l'expansion des fonds extrabudgétaires de telle sorte que le caractère multilatéral de l'Organisation soit respecté. Par ailleurs, elle accueille favorablement la proposition de supprimer certains produits devenus obsolètes, en application de l'article 5.6 des Règlement et règles régissant la planification des programmes, tout en estimant qu'un consensus serait nécessaire sur l'utilité marginale des 912 produits visés.

38. Le Gabon suivra de près les demandes de crédit portant sur le renforcement des activités liées au développement et à la paix et à la sécurité, notamment en Afrique. Il s'intéressera particulièrement à l'appui apporté au Département des affaires économiques et sociales et à la mise en oeuvre du NEPAD, et salue les efforts qui ont abouti à la création du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique. En matière de paix et de sécurité, il faudrait que la coopération entre l'ONU et les organisations africaines s'intensifie, ce qui passe nécessairement par un renforcement des capacités africaines dans le domaine du maintien de la paix et par un appui accru au Département des opérations de maintien de la paix. La délégation gabonaise estime que les trois missions de paix des Nations Unies en Afrique – au Libéria, en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire – ne peuvent être concluantes que si les programmes de désarmement, démobilisation, réinsertion et réinstallation ou rapatriement sont mis en oeuvre efficacement. Des ressources suffisantes doivent être allouées aux services de l'ONU chargés du désarmement, pour qu'ils puissent accompagner les initiatives régionales dans ce domaine, notamment par le canal du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique. Enfin, la délégation gabonaise se félicite que les crédits demandés pour les technologies de l'information et de la communication et pour la formation du personnel soient d'un niveau appréciable, et indique qu'elle abordera ces aspects en détail lors des consultations officieuses.

39. **M. Apata** (Nigéria) dit que sa délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant du Botswana au nom du Groupe des États d'Afrique. Le budget proposé pour l'exercice

biennal 2004-2005 accuse une légère augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent, ce dont le Nigéria se félicite car il est temps de donner à l'Organisation des moyens proportionnés à l'ampleur de sa mission. Les améliorations apportées à la présentation du budget et l'indication des objectifs à atteindre ont facilité l'examen du projet de budget-programme. La budgétisation axée sur les résultats constitue indéniablement un progrès mais elle demande à être encore affinée pour offrir un outil vraiment efficace d'aide à la prise de décisions. Les observations formulées à ce sujet par le Comité consultatif sont de la plus grande utilité.

40. La répartition des ressources cadre avec les programmes prioritaires définis dans le plan à moyen terme et passés en revue par le Comité du programme et de la coordination. Il faudrait renforcer le rôle du Comité; à sa dernière session, cet organe a d'ailleurs envisagé de revoir en profondeur ses méthodes de travail pour les rendre plus efficaces. La réaffectation des ressources entre sous-programmes est l'une des principales caractéristiques du projet de budget-programme pour l'exercice 2004-2005. Il serait souhaitable de procéder à une étude pour déterminer l'impact de cette redistribution sur les activités de l'Organisation. Une certaine prudence s'impose en la matière, compte tenu de la nécessité de respecter les priorités fixées par les États Membres au niveau des programmes. Il faudrait également veiller à ce que l'article 5.6 des Règlement et règles régissant la planification des programmes soit appliqué de façon cohérente et en consultation avec les organes intergouvernementaux compétents, lorsqu'il s'agit de déterminer les produits à supprimer.

41. La délégation nigériane a pris note de la proposition tendant à élargir les pouvoirs dévolus au Secrétaire général en matière de reclassement de postes. Toutefois, pour qu'une telle mesure ne porte pas atteinte aux prérogatives des différents offices ou entités de l'ONU, il faudrait accorder parallèlement à ceux-ci une plus grande latitude pour les recrutements jusqu'aux classes P-4 ou P-5. Une analyse plus poussée des diverses options envisageables aiderait l'Assemblée générale à se prononcer sur cette importante question. Le Nigéria voudrait en outre recevoir du Secrétariat l'assurance que des postes ne seront pas laissés vacants dans le seul but de réaliser des économies. Le taux de vacance pour les postes d'administrateur à la Commission économique pour l'Afrique reste trop

élevé. Il faudrait que les postes vacants soient pourvus rapidement afin que la CEA puisse s'acquitter des mandats supplémentaires qui lui ont été confiés dans le cadre de l'appui à la mise en oeuvre du NEPAD.

42. Le renforcement des capacités de l'Organisation dans le domaine de l'informatique est une bonne chose mais il doit s'inscrire dans une stratégie clairement définie, qui englobe également tous les lieux d'affectation et les commissions régionales. Il faut remédier aux carences du système de décision évoquées par le Comité consultatif au paragraphe 125 de son rapport.

43. Le recentrage des activités sur les priorités définies dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies doit aller de pair avec le souci d'assurer un volume de financement prévisible pour les programmes essentiels. Il faudrait aussi donner aux directeurs de programme plus de latitude pour la gestion des crédits et veiller à ce que l'affectation des ressources extrabudgétaires soit conforme aux priorités approuvées par les États Membres. Le Nigéria se félicite de la création du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et souhaite qu'il soit doté de la structure hiérarchique et des effectifs nécessaires pour pouvoir fonctionner avec toute l'efficacité voulue.

44. **M. Hønningstad** (Norvège) constate avec satisfaction que la nouvelle présentation du budget-programme reflète, mieux que les budgets précédents, les priorités de l'Organisation telles qu'énoncées dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des grandes conférences. Il se félicite en particulier du fait que les activités prioritaires pourront, dans une large mesure, être financées au moyen d'une réaffectation des ressources. Il estime que l'augmentation globale, en termes réels, de l'enveloppe budgétaire, à savoir 0,5 %, est raisonnable, même pour les nombreux États Membres qui connaissent des difficultés financières.

45. Le Gouvernement norvégien appuie pleinement le budget proposé, ses priorités, son montant global, et les réaffectations de ressources. Un budget à croissance nulle ne serait pas réaliste, car l'Organisation doit être dotée de ressources suffisantes pour s'acquitter des nouveaux mandats qui lui ont été confiés. Le Gouvernement appuie donc les efforts déployés par le Secrétaire général pour faire en sorte que les activités prioritaires soient inscrites au budget ordinaire. Il

déplore que l'Organisation ait dû recourir de plus en plus souvent aux fonds extrabudgétaires ces dernières années, cette façon de procéder n'étant pas le moyen le plus rationnel de s'attaquer aux problèmes communs et étant contraire aux principes de responsabilité collective et de solidarité.

46. Tout en saluant la qualité du travail du Comité consultatif, la Norvège ne souscrit pas aux recommandations visant à économiser 41 millions de dollars. Elle déplore en particulier la suppression d'un poste d'encadrement de la classe P-5 dont la création était proposée au Bureau du coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, soulignant qu'elle attache une grande importance à la capacité de l'Organisation de prévenir et de gérer les conflits et que les efforts visant à renforcer la sécurité du personnel sont essentiels à cet égard.

47. La Norvège se félicite de la priorité donnée à la coopération internationale pour le développement et, en particulier, de l'augmentation considérable de l'appui que l'Organisation prévoit de fournir au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Ce continent doit en effet recevoir une aide et une attention particulières.

48. La Norvège appuie fermement les propositions du Secrétaire général concernant l'appui aux activités du Haut Commissariat aux droits de l'homme, mais se déclare préoccupée par l'insuffisance des ressources allouées à ce programme, qui est par trop tributaire des fonds extrabudgétaires.

49. La Norvège note avec satisfaction que les questions de parité font désormais partie intégrante du processus budgétaire et que des objectifs et indicateurs de résultats ont été fixés en la matière. Elle se félicite par ailleurs que l'Assemblée générale, à sa cinquante-septième session, ait approuvé la création d'un poste de conseiller spécial pour l'égalité des sexes et la promotion de la femme, mais estime que ce poste important devrait être au moins de niveau P-5, et prie le Secrétaire général d'user de son pouvoir discrétionnaire pour le reclasser.

50. Elle accueille avec satisfaction la forte augmentation des ressources allouées au contrôle des drogues, à la prévention de la criminalité et à la lutte contre le terrorisme international.

51. L'aide humanitaire étant l'une de ses priorités budgétaires, la Norvège se félicite des mesures

concrètes proposées pour mieux coordonner les efforts des Nations Unies dans ce domaine. Elle souscrit également à la proposition d'accroître de 2,5 millions de dollars les ressources ordinaires allouées au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et aurait même été en faveur d'une augmentation plus importante. Elle ne partage donc pas l'avis du CCQAB à cet égard.

52. La Norvège souscrit pleinement aux propositions relatives aux investissements dans les technologies de l'information et la formation au Secrétariat aux fins d'assurer le suivi des grandes conférences, conformément à la résolution 57/300 de l'Assemblée générale.

53. La Norvège constate avec satisfaction que la budgétisation axée sur les résultats est plus largement utilisée et qu'un plus grand nombre d'objectifs, de réalisations escomptées et d'indicateurs de résultats ont été formulés. Elle estime toutefois que beaucoup reste à faire à cet égard, et trouve utiles les observations du CCQAB sur l'exécution des programmes et les rapports correspondants. Pour conclure, la Norvège souligne que, tout en approuvant le projet de budget-programme, elle n'en attend pas moins que l'Organisation améliore son fonctionnement et sa gestion.

54. **Mme Aguinaldo** (Philippines), parlant au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), souscrit à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine au titre du projet de budget-programme. L'ANASE se félicite que le délai de présentation du projet de budget ait été respecté et que le document soit plus bref et plus stratégique. Elle est également d'avis que les rapports doivent être plus courts et mieux ciblés. Convaincue qu'une utilisation rationnelle des ressources suppose des politiques efficaces de gestion du personnel, l'ANASE appuie les efforts déployés par le Secrétaire général pour doter l'Organisation de fonctionnaires ayant des compétences multiples et sachant s'adapter au changement. L'ANASE constate également avec plaisir que l'accent sera mis sur l'intégration des questions de parité des sexes, ce qui doit permettre aux femmes de bénéficier, au même titre que les hommes, des politiques et programmes de l'Organisation.

55. L'ANASE souscrit aux nouvelles orientations budgétaires, qui reflètent mieux les priorités de

l'Organisation telles que définies dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005, la Déclaration du Millénaire et les décisions prises lors des grandes conférences internationales. Elle attache une grande importance au budget-programme de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et espère que cette dernière sera dotée de ressources financières et humaines suffisantes pour être à même d'exécuter son programme de travail dans trois domaines essentiels, à savoir l'élimination de la pauvreté, la gestion des effets de la mondialisation et la recherche de solutions aux nouveaux problèmes sociaux.

56. **M. Herrera-Lopez** (Mexique), souscrivant à la déclaration faite par le représentant du Pérou au nom du Groupe de Rio, estime que, hormis la nouvelle présentation, le projet de budget n'est guère différent des précédents. Il est trop long et peu maniable et n'est, selon lui, pas assez stratégique, bref et transparent.

57. Tout en admettant que l'augmentation proposée, à savoir 0,5 % en termes réels ou 6 % en valeur, n'est pas très importante, la délégation mexicaine estime que les réformes mises en oeuvre devraient se traduire par une réduction de l'enveloppe budgétaire. Ainsi, elle aurait souhaité que le Secrétariat propose la suppression d'un grand nombre d'activités obsolètes ou redondantes, ou qu'il manifeste la volonté d'améliorer ou d'éliminer certaines pratiques et procédures complexes et coûteuses. En outre, dans certains cas, le Secrétariat se pose en interlocuteur des États Membres et se retranche systématiquement derrière le manque de ressources pour poursuivre ses propres objectifs.

58. Or, force est de constater que toutes ces lacunes se retrouvent, sous une forme ou sous une autre, dans le projet de budget proposé. Pour remédier à cet état de choses et améliorer l'efficacité de l'Organisation, il faut que les États Membres établissent des priorités claires et que le Secrétariat utilise au mieux les ressources qui lui sont allouées.

59. Le Mexique, qui applique des principes budgétaires extrêmement rigoureux, sait faire preuve de discipline, d'efficacité et de transparence dans l'utilisation des fonds publics. Il attend la même rigueur de la part du Secrétariat.

60. **M. Effah-Apenteng** (Ghana) dit que sa délégation souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et

de la Chine, ainsi qu'à celle prononcée par le représentant du Botswana au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Ghana accueille avec satisfaction le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 et prend note des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui offrent une base utile pour les futures négociations, ainsi que de celles du Comité du Programme et de la coordination. Il se félicite de l'intention du Secrétaire général de réexaminer l'ensemble de la question de la sécurité après qu'il aura pris connaissance du rapport présenté récemment par le groupe d'étude sur la sécurité. Il salue les améliorations apportées à la présentation du budget et, en particulier, les efforts déployés pour affiner le processus de budgétisation axée sur les résultats et promouvoir sa pleine application, la réaffectation des ressources entre sous-programmes d'un même programme, et la réorientation des priorités pour aligner les activités de l'Organisation sur les mandats les plus récents, notamment ceux émanant du Sommet du Millénaire, de la Conférence sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable, conformément à la résolution 57/300 de l'Assemblée générale. Il espère que ces améliorations se traduiront pas des changements effectifs au niveau de l'application.

61. La délégation ghanéenne souscrit aux observations formulées par le CCQAB au paragraphe 9 de son rapport, selon lesquelles il faut que l'accent soit mis sur les résultats obtenus et sur la responsabilité de ceux qui en sont comptables. C'est, selon elle, le meilleur moyen pour les États Membres de jouer pleinement leur rôle dans le cadre du processus de budgétisation axée sur les résultats, sous réserve qu'ils reçoivent de l'Organisation l'information nécessaire à la prise de décisions. Elle souscrit également aux observations faites, aux paragraphes 14 à 29 du rapport du Comité consultatif, au sujet de l'exécution des programmes et des rapports correspondants, mais estime que ces questions devraient être examinées dans le cadre d'autres initiatives intergouvernementales en matière de réforme.

62. Pour ce qui est des postes, ressource essentielle pour une organisation comme l'ONU, le Ghana prend note de la proposition du Secrétaire général de fixer un taux de vacance de postes de 5 % pour les administrateurs et de 1,5 % pour les agents des services généraux, ainsi que de la recommandation du CCQAB

de porter ces taux à 5,5 % et 2,3 %, respectivement, et est enclin à appuyer cette dernière, qui ferait réaliser une économie de 12,5 millions de dollars. Le Ghana est toutefois préoccupé par le taux élevé de postes vacants dans la catégorie des administrateurs au titre des chapitres 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique), et 18 (Développement économique et social en Afrique), et prie instamment le Secrétariat d'accélérer le recrutement de personnel compétent en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le domaine prioritaire de l'aide au développement de l'Afrique.

63. En ce qui concerne les propositions de reclassement, le Ghana est heureux de noter que le Secrétaire général a proposé de reclasser 44 postes en appliquant les critères énoncés au paragraphe 64 de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale. Il souscrit, d'une façon générale, aux recommandations du CCQAB à ce sujet, mais se déclare préoccupé par les observations que ce dernier formule aux paragraphes 73 à 78 de son rapport, selon lesquelles il y a lieu de simplifier la manière dont s'exerce la latitude actuelle en matière de gestion des effectifs, notamment de reclassement des postes. Le Ghana estime que les observations du CCQAB constituent une bonne base de discussion, notamment en ce qui concerne les objectifs de la mobilité. Toutefois, le CCQAB ne proposant aucun critère dans son rapport, un examen approfondi s'impose, s'agissant par exemple des critères que le Secrétaire général pourrait appliquer au reclassement des postes des classes G-1 à G-6 et P-1 à P-5 en dehors de ceux énoncés dans la résolution 56/253.

64. Le Ghana s'interroge aussi sur l'incidence que la gestion globale des effectifs proposée, qui implique des échanges de postes entre différents chapitres du budget, aurait dans les secteurs où les taux de vacance sont régulièrement élevés. La nouvelle politique pourrait en effet avoir une incidence directe sur l'exécution des programmes. Le Ghana n'en trouve pas moins la proposition intéressante et ne serait pas opposé à ce que tous les postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires soient intégrés dans les tableaux d'effectifs, afin d'assurer une gestion plus rationnelle des ressources humaines de l'Organisation. En ce qui concerne les postes qu'il est proposé de créer, le Ghana est d'avis qu'il serait préférable d'avoir recours à du personnel temporaire pour exécuter les tâches ponctuelles, comme celles consistant à rattraper des retards.

65. Le Ghana prend note des observations formulées aux paragraphes 80 à 83 du rapport du CCQAB, mais ne souscrit pas à certaines de ses recommandations au sujet de certains chapitres du budget, notamment le chapitre 8 (Affaires juridiques). La proposition du Secrétaire général de faire du Service du droit commercial international une division ayant à sa tête un directeur de la classe D-2 lui semble en effet justifiée, compte tenu de l'appui que ce service fournit à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.

66. S'agissant des investissements dans les technologies de l'information et la formation, la délégation ghanéenne estime, comme bien d'autres, qu'ils doivent se traduire à terme par des économies. Elle note les nombreuses améliorations apportées aux processus de l'Organisation, et le rôle joué par les technologies de l'information à cet égard. Elle souscrit à la plupart des observations du CCQAB en la matière, et reconnaît la nécessité de renforcer le système de gouvernance et de décision au niveau central. Toutefois, la création d'un poste de haut niveau de responsable de l'informatique, outre le poste de Chef de la Division de l'informatique qui existe déjà, ne lui paraît pas justifié, et elle ne souscrit donc pas aux vues exprimées au paragraphe 126 du rapport. Prenant note du dernier rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/58/377), elle estime que les propositions qui y sont formulées devraient constituer le point de départ du débat sur la question.

67. La délégation ghanéenne est heureuse de noter que, conformément à la résolution 57/2 de l'Assemblée générale, le programme 8 du plan à moyen terme a été révisé et que le CPC en a recommandé l'adoption. Elle se félicite aussi de la création d'un Bureau du Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique, chargé de coordonner l'appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

68. En ce qui concerne le chapitre 28, elle prend note avec satisfaction de la réorientation des activités du Département de l'information en fonction des priorités de l'Organisation, qui répond aux demandes des États Membres en la matière. Elle accueille aussi favorablement le regroupement des centres d'information en Europe occidentale, ce qui permettra de dégager des ressources au profit de secteurs moins bien dotés comme les centres d'information situés dans les pays en développement ou le renforcement du

multilinguisme sur le site Web de l'ONU. Elle attend avec intérêt l'incidence qu'auront ces mesures dans quelques années.

69. **M. Motomura** (Japon) estime que le principe de la croissance nominale nulle aurait dû présider à l'élaboration du budget-programme. Pour financer les nouveaux besoins, il faut établir des priorités et réaffecter aux activités prioritaires des ressources allouées à des activités moins importantes. De l'avis de la délégation japonaise, bien que le Secrétaire général ait proposé de supprimer 912 produits, tout le soin voulu n'a pas été apporté à l'examen de toutes les activités susceptibles d'être éliminées. Le Gouvernement japonais appuie la recommandation du CCQAB, qui préconise une réduction de 41 millions de dollars de l'enveloppe budgétaire, mais estime que la réduction proposée est insuffisante et que le montant total du budget ne devrait pas dépasser 3 milliards de dollars.

70. La délégation japonaise pense qu'il faut modifier la structure des postes du Secrétariat, qui compte un nombre excessif de postes aux échelons supérieurs. Elle souhaiterait que le Secrétaire général compare cette structure à celles des principaux gouvernements et d'autres organisations internationales, qui ont également tendance à être pléthoriques au sommet, et présente un rapport à ce sujet. Selon elle, la création de nouveaux postes de haut niveau ne se justifie pas du point de vue du renforcement du Secrétariat et risque d'aggraver la distorsion qui existe déjà, ce qui ne ferait que nuire à l'efficacité de l'Organisation. Elle estime en outre qu'il faut rajeunir le Secrétariat. En ce qui concerne la recommandation du CCQAB selon laquelle le Secrétaire général devrait avoir le pouvoir de gérer le tableau d'effectifs, elle estime qu'il convient d'abord d'améliorer la structure des postes.

71. Le Japon se félicite des mesures d'économie adoptées par le Secrétaire général en février 2002, qui ont largement contribué à la rationalisation des activités de l'Organisation. Elle estime, cependant, que les économies ainsi réalisées devraient, dans toute la mesure du possible, être utilisées pour compenser l'augmentation des dépenses due à l'inflation et aux fluctuations des taux de change.

72. Selon la délégation japonaise, une réévaluation des coûts sera nécessaire à la fin de 2004. Elle souscrit à la recommandation du CCQAB selon laquelle il convient de reporter la réévaluation prévue en

décembre 2003, car il existe une forte possibilité que l'enveloppe budgétaire augmente dans des proportions importantes du fait des fluctuations des taux de change. Elle constate enfin que, malgré les efforts consentis pour améliorer la représentation géographique du personnel du Secrétariat, les résultats sont loin d'être satisfaisants et invite le Secrétaire général à prendre de nouvelles mesures pour améliorer la situation.

73. **M. Nambiar** (Inde) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il constate que le budget ordinaire qui, pour 2004-2005, s'établit à quelque 3 milliards de dollars, ne représente qu'une part modeste des ressources mises à la disposition de l'Organisation, puisque les ressources extrabudgétaires devraient s'élever à 4,2 milliards de dollars et que les budgets des opérations de maintien de la paix dépasseront les 5 milliards de dollars, sans compter les budgets des tribunaux qui se chiffreront à quelque 600 millions de dollars. Il convient donc de relativiser l'importance des débats consacrés au budget-programme, sans pour autant nier la nécessité d'un contrôle rigoureux des dépenses de l'Organisation. Les pays en développement comme l'Inde ne cherchent pas à faire de la microgestion, ils veulent avant tout s'assurer qu'un financement adéquat est prévu dans les domaines d'activité qui présentent pour eux un intérêt prioritaire, c'est-à-dire essentiellement les secteurs économique et social.

74. Le cadre logique de la budgétisation axée sur les résultats a été encore amélioré : les objectifs à atteindre sont désormais précisés pour chaque programme. Toutefois, il ne suffit pas d'énumérer les réalisations escomptées et les indicateurs de succès, encore faut-il disposer d'outils permettant d'évaluer la qualité des produits obtenus.

75. L'enveloppe budgétaire proposée, avant réévaluation des coûts, est conforme au montant indiqué dans l'esquisse budgétaire approuvée par l'Assemblée générale dans la résolution 57/280. Force est cependant de constater que l'esquisse budgétaire est rarement respectée.

76. La délégation indienne relève avec satisfaction que les réaffectations de ressources entre différents chapitres du budget ont permis de limiter les demandes de crédits supplémentaires, qui ne représentent que quelque 15 millions de dollars. Le Secrétaire général a recommandé l'élimination de plusieurs rapports,

réunions et activités d'une utilité marginale. D'autres économies sont sans doute possibles dans ce domaine et il conviendra d'en discuter. Il faudra aussi s'assurer que les dispositions des Règlement et règles régissant la planification des programmes ont été appliquées pour déterminer les 912 produits dont la suppression est proposée.

77. La délégation indienne a relevé avec intérêt les recommandations formulées par le Comité consultatif dans son rapport en ce qui concerne la réaffectation des ressources, les questions de personnel, les demandes de postes supplémentaires, la gestion des tableaux d'effectifs, entre autres, et espère qu'elles feront l'objet d'un examen détaillé lors des consultations officieuses. Elle se félicite du recentrage des ressources sur les priorités de l'Organisation et notamment de l'augmentation des ressources allouées aux activités d'appui à la mise en oeuvre du NEPAD. En conclusion, la délégation indienne souhaite que le Secrétariat et le Comité consultatif soient associés de très près à l'examen des questions budgétaires afin que les débats de la Commission soient transparents et constructifs.

78. **M. Zhang** (Chine) constate avec satisfaction que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 a été établi selon la méthode de la budgétisation axée sur les résultats, qui offre un outil efficace pour déterminer le volume des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs définis par les États Membres. La délégation chinoise note que les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2004-2005 se chiffrent au total à quelque 3 milliards de dollars, soit une augmentation de 5,8 % par rapport au budget de l'exercice précédent. Elle estime que l'Organisation doit mener à bien ses activités dans les limites de l'enveloppe budgétaire fixée, en maîtrisant ses dépenses, en améliorant la gestion, en évitant toutes les formes de gaspillage et en utilisant de la façon la plus rentable et la plus rationnelle possible les ressources dont elle dispose. En particulier, l'Organisation doit mettre pleinement à profit les technologies de l'information et des communications, de façon à réduire les dépenses d'administration et de gestion, ce qui lui permettra de consacrer davantage de ressources au développement. Le Comité consultatif a formulé des recommandations utiles sur l'affectation des ressources, qui demandent à être étudiées de près par le Secrétariat.

79. La délégation chinoise espère que les responsables budgétaires et les responsables de

programme intensifieront leur collaboration et mettront au point des indicateurs de résultats réalistes, sur la base desquels les produits inefficaces ou dépassés seront systématiquement supprimés, ce qui ne pourra que renforcer l'exécution des activités prioritaires.

80. Les questions budgétaires ont été abondamment débattues lors de la quarante-troisième session du Comité du programme et de la coordination, qui a formulé de nombreuses recommandations. La délégation chinoise espère qu'à l'avenir les délibérations de cet organe seront marquées par une efficacité et un pragmatisme accrus ainsi qu'une souplesse plus grande.

81. **M. Oratmangun** (Indonésie) dit que sa délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par la représentante des Philippines au nom des pays de l'ANASE. La délégation indonésienne constate avec satisfaction que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 est présenté de façon plus concise et selon le cadre logique de la budgétisation axée sur les résultats. Elle estime toutefois que ce cadre doit être mis en place de façon progressive, en respectant pleinement les Règlements et règles régissant la planification des programmes; il doit aussi contribuer à renforcer les mécanismes de responsabilisation.

82. Le projet de budget-programme pour 2004-2005 doit donner à l'Organisation les moyens de poursuivre son action en vue d'atteindre les objectifs définis dans la Déclaration du Millénaire et lors des grandes conférences consacrées aux questions de développement. Il faut notamment prévoir les activités nécessaires au suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable. Dans cette optique, la délégation indonésienne est fermement convaincue de la nécessité de renforcer le Département des affaires économiques et sociales. Elle constate par ailleurs qu'il est prévu de procéder à d'importantes réaffectations de ressources entre plusieurs programmes. Elle tient à rappeler à ce sujet que l'affectation des ressources entre les différents programmes doit refléter les priorités arrêtées dans le plan à moyen terme. Elle se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général pour favoriser la mise en oeuvre du NEPAD et accueille avec satisfaction la création du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique.

83. Tout en considérant que le projet de budget-programme doit faciliter l'application des mesures de réforme définies dans la résolution 57/300 de l'Assemblée générale, qui visent à mieux armer l'Organisation pour relever les défis mondiaux actuels, la délégation indonésienne tient à souligner que la rationalisation des procédures budgétaires ne doit en aucun cas compromettre la capacité de l'Organisation de mener à bien les programmes prescrits par les États Membres, en particulier dans le domaine de la coopération internationale pour le développement, et que le processus de réforme ne doit pas se traduire par des réductions budgétaires.

84. **M. Tun** (Myanmar) dit que sa délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par la représentante des Philippines au nom des pays de l'ANASE. La délégation du Myanmar accueille avec satisfaction les propositions du Secrétaire général tendant à aligner plus étroitement les activités de l'Organisation sur les priorités définies dans la Déclaration du Millénaire et les textes issus des grandes conférences internationales, ainsi que celles visant à accroître l'efficacité des services de conférence et des activités d'information. Elle note la présentation simplifiée du budget, qui continue d'être établi selon la méthode de la budgétisation axée sur les résultats; elle pense qu'il faut réexaminer périodiquement cette méthode afin d'en améliorer l'application.

85. La délégation du Myanmar insiste sur le fait que c'est le plan à moyen terme révisé pour la période 2004-2005, tel qu'il a été adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/282, qui doit guider l'élaboration du projet de budget-programme pour 2004-2005. La discipline budgétaire, indispensable pour accroître l'efficacité de l'Organisation, ne doit toutefois pas nuire à l'exécution des activités prescrites par les États Membres, surtout celles qui bénéficient aux pays en développement et plus spécialement aux pays les moins avancés (PMA). Il faut prévoir des ressources suffisantes dans des domaines tels que l'environnement, le développement économique et social, la réduction de la pauvreté et l'aide humanitaire. L'importance accordée à l'informatisation ainsi qu'à la formation contribuera sans aucun doute à rendre l'Organisation plus performante mais, pour que celle-ci puisse s'acquitter correctement de sa mission, il faut aussi que tous les États Membres s'acquittent de

leurs obligations financières intégralement et en temps voulu.

86. **Mme Ognjanovac** (Croatie) se félicite des améliorations et simplifications qui ont été apportées à la présentation du budget et espère que les observations du Comité consultatif concernant les moyens d'améliorer encore l'application de la méthode de la budgétisation axée sur les résultats seront prises en compte pour l'établissement des documents budgétaires futurs.

87. Le budget approuvé pour le prochain exercice biennal devrait répondre à un double objectif : prévoir des ressources suffisantes pour la réalisation des activités prescrites et faire en sorte que ces ressources soient utilisées de façon optimale. Le Comité consultatif a formulé à cet égard des principes fort utiles dans son rapport. La délégation croate estime qu'il est possible d'améliorer encore la hiérarchisation des activités, notamment grâce à une évaluation systématique des programmes dont l'utilité semble marginale, ce qui permettrait de réaffecter les ressources vers de nouvelles priorités, compte tenu des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire. La Croatie, qui appuie résolument l'action de l'ONU et s'acquitte ponctuellement de ses contributions, espère que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 sera adopté par consensus.

Questions diverses

88. **Le Président** dit que l'Ukraine a demandé l'autorisation de présenter sa candidature pour le siège à pourvoir au Comité des contributions, bien que la date limite pour le dépôt des candidatures soit dépassée. S'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Cinquième Commission souhaite accéder à cette demande.

89. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 12 h 35.